

# À la mémoire de Pierre Crocq (1959-2019)

**N**ul ne connaît ni le jour, ni l'heure. Jamais cette parole des Écritures n'aura eu un tel retentissement. Pierre Crocq a été emporté par une terrible maladie, à la progression fulgurante, moins de deux mois après l'apparition des premiers symptômes. Il venait d'avoir soixante ans.



Cette disparition d'une brutalité sidérante laisse un grand vide en doctrine et dans l'Université.

Après des études de droit commencées à Caen et achevées à Paris, il avait soutenu en 1992, sous la direction de Michelle Gobert, une très remarquable thèse intitulée « Propriété et garantie », qui lui avait permis d'être agrégé dès l'année suivante. Sur cette lancée, il était vite devenu un spécialiste nationale-ment et internationalement reconnu du droit des sûretés. Ses nombreux travaux (ouvrage sur *Les sûretés*, *La publicité foncière*, avec P. Malaurie et L. Aynès ; chronique à la Revue trimestrielle de droit civil pendant près de vingt-cinq ans ; multiples panoramas de jurisprudence, articles ; co-direction d'encyclopédies) portaient tous sur cette matière et celles qui lui sont connexes : droit des biens, droit de l'exécution forcée et procédures collectives, dont il était un excellent connaisseur, toujours au fait de leur actualité. Sa réputation lui avait permis de participer à l'élaboration de l'acte uniforme portant organisation des sûretés en Afrique (OHADA). Il aimait également à se rendre au Japon où il était souvent invité à donner des conférences dans de prestigieuses universités.

Sa carrière de professeur l'avait d'abord mené à Angers, dont il a longtemps dirigé l'Institut d'études

judiciaires, puis à l'Université Paris II où son dévouement pour l'institution l'a conduit à assurer de nombreuses responsabilités. En particulier, la direction du centre Assas lui avait été confiée, et sans cesse renouvelée par les Présidents successifs de l'Université, tant il accomplissait à la perfection cette mission au contact des étudiants et de leurs associa-

tions : une présence soutenue, une écoute attentive, une aptitude à prodiguer conseils et encouragements, un mélange d'habileté, de diplomatie et de rigueur pour régler les difficultés qui pouvaient se présenter, telle était sa manière de procéder. Après la création du collège de droit, la direction de ce parcours d'excellence ouvert à un petit groupe d'étudiants de licence lui avait été confiée, et là aussi il s'était beaucoup investi pour la réussite de cette innovation. Et depuis près de dix ans il était directeur de l'IEJ. Cette fonction lui tenait particulièrement à cœur. Son souhait était que les étudiants puissent trouver à l'université une préparation de qualité, ouverte à tous, qui leur permette de réussir aux examens (CRFPA) et concours (magistrature, officiers et commissaires de police, officiers de la gendarmerie nationale) des professions ayant des missions judiciaires. Très tourné vers les nouvelles technologies, il avait lancé dernièrement des modules de préparation en ligne.

Au collègue et ami fidèle nous pouvons dire, dans ce moment d'adieu, notre profonde reconnaissance pour tout ce qu'il a fait dans l'intérêt de l'Université et des étudiants, et adresser à sa courageuse épouse et toute sa famille un message de sympathie profondément émue. ■

LAURENT LEVENEUR, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ PARIS II PANTHÉON-ASSAS